

C I R D I

RAPPORT ANNUEL 2002



**Centre international pour le règlement
des différends relatifs aux investissements**

Table des matières

Pages

- 3** Lettre de transmission
 - 4** Introduction du Secrétaire général
 - 6** Etats membres
 - 6** Différends soumis au Centre
 - 18** Listes de conciliateurs et d'arbitres
 - 19** Publications
 - 22** Conférences
 - 24** Trente-cinquième session annuelle du Conseil administratif
 - 24** Finances
-

Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements

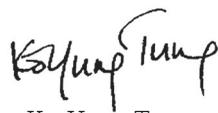
Le 6 septembre 2002

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 5(4) du Règlement administratif et financier, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil administratif le Rapport annuel sur les activités du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements visé à l'article 6(1)(g) de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats. Le présent Rapport couvre l'exercice allant du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002.

Ce Rapport comprend les états financiers du Centre dûment vérifiés, présentés en vertu de l'article 19 du Règlement administratif et financier.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.



Ko-Yung Tung
Secrétaire général

Monsieur James D. Wolfensohn
Président
Conseil administratif
Centre international pour le règlement des différends
relatifs aux investissements

Introduction du Secrétaire général

Au cours de l'exercice, Malte et Saint-Vincent-et-Grenadines ont entamé des démarches en vue de leur adhésion au CIRDI en signant la Convention du CIRDI. Le CIRDI compte désormais 150 Etats signataires, dont 134 ont également ratifié la Convention pour devenir des Etats contractants.

Durant l'exercice 2002, les services de règlement des différends offerts par le Centre ont fait l'objet d'une demande sans précédent. Plus d'une centaine d'affaires ont été soumises au CIRDI. Quarante-neuf de ces affaires, chiffre record dans toute l'histoire du Centre, étaient en instance ou ont été réglées pendant l'exercice. Un nombre record de 17 affaires ont été enregistrées, dont 16 nouvelles procédures d'arbitrage CIRDI et une procédure de décisions supplémentaires et de correction d'une sentence. A l'exception d'une nouvelle instance introduite en vertu du Règlement du Mécanisme supplémentaire engagée au titre du chapitre consacré aux investissements dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), toutes les nouvelles affaires introduites au cours de l'exercice étaient des procédures d'arbitrage en vertu de la Convention du CIRDI.

La tendance, déjà largement répandue, à utiliser les clauses du CIRDI dans les traités sur les investissements s'est confirmée. Pour établir le consentement à l'arbitrage CIRDI des Etats parties concernés, les investisseurs, dans treize des seize procédures nouvellement introduites, ont invoqué des clauses de consentement général, ou « offres », à se soumettre audit arbitrage, contenues dans les traités bilatéraux de ces Etats en matière d'investisse-

ments. Dans un cas, ce consentement était prévu par un traité sur les investissements multilatéral. Dans les deux autres cas, les investisseurs concernés ont invoqué une clause d'une loi nationale sur les investissements et une clause d'arbitrage CIRDI contenue dans un contrat d'investissement. La plupart des traités sur la promotion et la protection des investissements actuellement en vigueur stipulent que le seul moyen, ou l'une des manières, de régler des différends relatifs aux investissements régis par ces traités est de recourir à l'arbitrage du CIRDI. On peut donc s'attendre à ce que le recours accru à ces instruments influe sur le nombre d'affaires qui sera soumis au CIRDI au cours des prochaines années.

Douze affaires ont été réglées au cours de l'exercice. Deux de ces affaires concernaient des demandes en annulation des sentences concernées, en vertu de l'article 52 de la Convention du CIRDI, introduites au cours de l'exercice précédent. L'une des demandes a été rejetée, et l'autre a été interrompue par le Comité *ad hoc* pour cause de non-paiement des sommes à verser à l'avance. Une troisième affaire réglée au cours de l'exercice concernait une requête de décisions supplémentaires et de correction d'une sentence. Neuf procédures d'arbitrage ordinaires ont également été conclues durant l'exercice. Trois d'entre elles ont été abandonnées, à la demande de l'une ou des deux parties concernées, avant que la sentence soit rendue. Une procédure a également été interrompue pour non-paiement des versements à effectuer à l'avance. Des sentences ont été rendues dans cinq affaires. Dans l'une d'elles, le Tribunal s'est déclaré incompetent, deux sentences ont rejeté les deman-

des sur le fond, et deux autres sentences ont jugé recevable tout ou partie des demandes formulées. Durant l'exercice écoulé, le CIRDI a également administré, à la demande des parties concernées, deux affaires relevant du Chapitre de l'ALENA sur les investissements régies par le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI.

Non seulement le CIRDI a traité un plus grand nombre d'affaires, mais il a intensifié également ses activités de publication. Au cours de l'exercice, les membres du personnel du CIRDI ont fait paraître deux numéros de la revue *ICSID Review – Foreign Investment Law Journal*. Trois nouveaux numéros sont venus compléter les collections *Investment Laws of the World* et *Investment Treaties* du Centre. Comme les années passées, les membres du personnel CIRDI ont participé en qualité d'animateurs ou d'intervenants à des conférences internationales et à des séminaires de formation. Le Centre a également coparrainé avec

l'*American Arbitration Association* et la Cour internationale d'arbitrage de la CCI le dix-huitième d'une série de colloques annuels sur l'arbitrage international, qui s'est tenu à Paris en novembre 2001.

En résumé, 2002 a été une autre année fructueuse pour le CIRDI. Les affaires traitées au cours de l'exercice ont mis en lumière l'intérêt grandissant pour les services du Centre, mais aussi les défis qui ne manqueront pas de se poser à l'avenir. Fort de son expérience et de son aptitude à répondre aux nouveaux besoins, le CIRDI continuera à jouer un rôle éminent dans le règlement des différends relatifs aux investissements internationaux.

Ko-Yung Tung
Secrétaire général

Etats membres

Au cours de l'exercice écoulé, Malte et Saint-Vincent-et-Grenadines ont signé la Convention. Au 30 juin 2002, 150 Etats avaient signé la Convention et 134 d'entre eux l'avaient également ratifiée. La liste complète des Etats contractants et autres signataires de la Convention au 30 juin 2002 figure à l'annexe 1.

Différends soumis au Centre

Au cours de l'exercice, 49 affaires étaient en cours devant le Centre. On trouvera ci-après les développements les concernant :

- 1) *Compañía de Aguas del Aconquija S.A. et Vivendi Universal c. la République argentine (Affaire No. ARB/97/3) — Procédure d'annulation*

20 août 2001 — Les Demandeurs déposent leur mémoire sur la demande en annulation.

5 octobre 2001 — Le Comité *ad hoc* rend sa décision rejetant une demande de récusation de l'un de ses membres.

12 novembre 2001 — Le Défendeur dépose son contre-mémoire sur la demande en annulation.

10 décembre 2001 — Les Demandeurs déposent leur réponse sur la demande en annulation.

8 janvier 2002 — Le Défendeur dépose sa réplique sur la demande en annulation.

31 janvier et 1^{er} février 2002 — Le Comité *ad hoc* tient une audience à Washington, D.C.

- 2) *Ceskoslovenska obchodni banka, a.s. c. la République slovaque (Affaire No. ARB/97/4)*

31 août 2001 — Le Demandeur dépose sa réponse sur le fond.

5 octobre 2001 — La procédure est suspendue suite à la démission de Thomas Buergenthal.

11 décembre 2001 — Le Tribunal est reconstitué après la démission de Thomas Buergenthal. Ses membres sont : Hans van Houtte (belge), Président ; Piero Bernardini (italien) ; et Andreas Bucher (suisse).

27 février 2002 — Le Défendeur dépose sa réplique.

- 3) *Houston Industries Energy, Inc. et autres c. la République argentine (Affaire No. ARB/98/1)*

24 août 2001 — Le Tribunal rend sa sentence ; l'opinion individuelle de l'un des arbitres est jointe à cette sentence.

- 4) *Victor Pey Casado et Fondation du Président Allende c. la République du Chili (Affaire No. ARB/98/2)*

26 septembre 2001 — Le Tribunal rend sa décision sur les mesures conservatoires.

29 et 30 octobre 2001 — Le Tribunal tient une audience sur la compétence à Washington, D.C.

8 novembre 2001 — Les parties déposent un résumé de leurs plaidoiries.

10 mai 2002 — Le Tribunal rend sa décision joignant le déclinatoire de compétence à la procédure sur le fond.

- 5) *International Trust Company of Liberia c. la République du Libéria (Affaire No. ARB/98/3)*

19 octobre 2001 — Le Tribunal décide de suspendre la procédure pour cause de non-paiement des avances et en informe les parties.

27 juin 2002 — Le Centre notifie aux parties que, conformément aux dispositions de l'article 14(3)(d) du Règlement administratif et financier, le Secrétaire général va demander le désistement de l'instance par le Tribunal.

- 6) *Wena Hotels Limited c. la République arabe d'Egypte (Affaire No. ARB/98/4) — Procédure d'annulation*

28 août 2001 — Le Défendeur dépose son contre-mémoire sur la demande en annulation.

10 septembre 2001 — Le Demandeur dépose sa réponse sur la demande en annulation.

26 septembre 2001 — Le Défendeur dépose sa réplique sur la demande en annulation.

22 et 23 octobre 2001 — Le Comité *ad hoc* tient une audience en présence des parties à Paris.

5 février 2002 — Le Comité *ad hoc* rend sa décision rejetant la demande en annulation.

- 7) *Eudoro A. Olguín c. la République du Paraguay (Affaire No. ARB/98/5)*

26 juillet 2001 — Le Tribunal rend sa sentence.

- 8) *The Loewen Group, Inc. et Raymond L. Loewen c. les Etats-Unis d'Amérique (Affaire No. ARB(AF)/98/3)*

27 août 2001 — Le Défendeur dépose sa réplique sur le fond.

10 septembre 2001 — La procédure est suspendue suite à la démission de L. Yves Fortier.

20 septembre 2001 — Le Tribunal est reconstitué après la démission de L. Yves Fortier. Ses membres sont : Anthony Mason (australien), Président ; Abner J. Mikva (américain) ; et Michael Mustill (britannique).

15 au 19 octobre 2001 — Le Tribunal tient une audience sur le fond à Washington, D.C.

25 janvier 2002 — Le Défendeur dépose un déclinatoire de compétence supplémentaire.

1^{er} mars 2002 — Le Défendeur dépose son mémoire sur le déclinatoire de compétence supplémentaire.

31 mars 2002 — The Loewen Group, Inc. dépose son contre-mémoire sur le déclinatoire de compétence supplémentaire.

26 avril 2002 — Le Défendeur dépose sa réponse sur le déclinatoire de compétence supplémentaire.

24 mai 2002 — The Loewen Group, Inc. dépose sa réplique sur le déclinatoire de compétence supplémentaire.

6 juin 2002 — Le Tribunal tient une audience à Washington, D.C. sur le déclinatoire de compétence supplémentaire.

- 9) *Tanzania Electric Supply Company Limited c. Independent Power Tanzania Limited (Affaire No. ARB/98/8)*

12 juillet 2001 — Le Tribunal rend sa sentence.

- 10) *Alex Genin et autres c. la République d'Estonie (Affaire No. ARB/99/2) — Requête de décisions supplémentaires et de correction de la sentence*

1^{er} août 2001 — Le Secrétaire général enregistre une requête soumise par les Demandeurs de décisions supplémentaires et de correction de la sentence.

12 octobre 2001 — Sur instructions du Tribunal, le Défendeur dépose une réponse à la requête de décisions supplémentaires et de correction de la sentence.

9 novembre 2001 — Les Demandeurs déposent leur mémoire sur les décisions supplémentaires et correction de la sentence.

14 décembre 2001 — Le Défendeur dépose son contre-mémoire sur les décisions supplémentaires et correction de la sentence.

4 avril 2002 — Le Tribunal rend sa décision sur la requête des Demandeurs de décisions supplémentaires et de correction de la sentence.

11) *Philippe Gruslin c. la Malaisie (Affaire No. ARB/99/3) — Procédure d'annulation*

5 mars 2002 — Le Secrétaire général demande le désistement de l'instance par le Comité *ad hoc* pour cause de non-paiement des acomptes à verser conformément aux dispositions de l'article 14(3)(d) du Règlement administratif et financier.

2 avril 2002 — Le Comité *ad hoc* émet une ordonnance de procédure sur le désistement de l'instance pour cause de non-paiement des acomptes à verser conformément aux dispositions de l'article 14(3)(d) du Règlement administratif et financier.

12) *Marvin Roy Feldman Karpa c. les Etats-Unis du Mexique (Affaire No. ARB(AF)/99/1)*

9 au 13 juillet 2001 — Le Tribunal tient une audience sur le fond à Washington, D.C.

17 décembre 2001 — Le Défendeur dépose des documents supplémentaires.

12 avril 2002 — Le Demandeur dépose des documents supplémentaires.

17 avril 2002 — Le Tribunal demande aux parties de faire des observations complémentaires.

8 mai 2002 — Les parties déposent leurs observations complémentaires.

13) *Mondev International Ltd. c. les Etats-Unis d'Amérique (Affaire No. ARB(AF)/99/2)*

9 juillet 2001 — Le Canada dépose une présentation en vertu de l'article 1128 de l'ALENA.

1^{er} août 2001 — Le Demandeur dépose sa réponse sur la compétence et la responsabilité.

1^{er} octobre 2001 — Le Défendeur dépose sa réplique sur la compétence et la responsabilité.

20 au 24 mai 2002 — Le Tribunal tient une audience sur la compétence et la responsabilité en présence des parties à Washington, D.C.

- 14) *Middle East Cement Shipping et Handling Co. S.A. c. la République arabe d'Égypte (Affaire No. ARB/99/6)*

17 et 18 juillet 2001 — Le Tribunal tient une audience sur le fond en présence des parties à Paris.

1^{er} et 2 octobre 2001 — Le Défendeur et le Demandeur déposent leurs mémoires suivant la procédure orale.

14 février 2002 — Le Tribunal notifie aux parties qu'il a déclaré la procédure close.

12 avril 2002 — Le Tribunal rend sa sentence.

- 15) *Patrick Mitchell c. la République démocratique du Congo (Affaire No. ARB/99/7)*

17 septembre 2001 — Le Défendeur dépose son contre-mémoire sur le fond et soulève un déclinatoire de compétence.

24 octobre 2001 — Le Tribunal suspend la procédure sur le fond conformément aux dispositions de l'article 41 de la Convention du CIRDI et fixe une date limite au Demandeur pour déposer son contre-mémoire sur la compétence.

29 janvier 2002 — Le Secrétaire du Tribunal informe les parties du décès de M. Willard Z. Estey. La procédure est suspendue et le Demandeur est invité à désigner un nouvel arbitre.

7 février 2002 — Le Demandeur dépose son contre-mémoire sur la compétence.

8 février 2002 — Le Demandeur désigne Marc Lalonde comme nouvel arbitre.

13 février 2002 — Le Secrétaire du Tribunal informe les parties que Marc Lalonde a accepté sa nomination. Le Tribunal est reconstitué et la procédure reprend.

4 mars 2002 — Le Tribunal fixe des dates limites pour la déposition de la réponse et de la réplique sur la compétence.

19 avril 2002 — Le Défendeur dépose sa réponse sur la compétence.

29 mai 2002 — Le Demandeur dépose sa réplique sur la compétence.

- 16) *Zhinvali Development Ltd. c. la République de Géorgie (Affaire No. ARB/00/1)*

6 août 2001 — Le Défendeur dépose son contre-mémoire.

31 août 2001 — Le Demandeur dépose sa réponse.

17 décembre 2001 — Le Demandeur dépose une demande de mesures conservatoires.

11 au 15 février 2002 — Le Tribunal tient une audience sur le fond à Washington, D.C.

26 mars 2002 — Les parties déposent leurs réponses suivant la procédure orale.

- 17) *Mihaly International Corporation c. la République socialiste démocratique de Sri Lanka (Affaire No. ARB/00/2)*

15 mars 2002 — Le Tribunal rend sa sentence.

- 18) *GRAD Associates, P.A. c. la République bolivarienne du Venezuela (Affaire No. ARB/00/3)*

17 janvier 2002 — Le Centre notifie aux parties que, conformément aux dispositions de l'article 14(3)(d) du Règlement administratif et financier, le Secrétaire général demande le désistement de l'instance par le Tribunal.

5 février 2002 — Le Tribunal émet une ordonnance de procédure sur le désistement de l'instance pour cause de non-paiement des acomptes à verser en vertu de l'article 14(3)(d) du Règlement administratif et financier.

- 19) *Salini Costruttori S.p.A. et Italstrade S.p.A. c. le Royaume du Maroc (Affaire No. ARB/00/4)*

23 juillet 2001 — Le Tribunal rend sa décision sur la compétence.

18 octobre 2001 — Le Tribunal tient une audience à Paris pour organiser la procédure sur le fond.

31 janvier 2002 — Les Demandeurs déposent leur mémoire sur le fond.

6 mai 2002 — Le Défendeur dépose son contre-mémoire sur le fond.

- 20) *Autopista Concesionada de Venezuela, C.A. c. la République bolivarienne du Venezuela (Affaire No. ARB/00/5)*

28 septembre 2001 — Le Tribunal rend sa décision sur la compétence.

26 octobre 2001 — Le Tribunal émet une ordonnance de procédure concernant des questions de fond.

21 décembre 2001 — Le Demandeur dépose son mémoire sur le fond.

31 mai 2002 — Le Défendeur dépose son contre-mémoire sur le fond.

- 21) *Consortium R.F.C.C. c. le Royaume du Maroc (Affaire No. ARB/00/6)*

23 juillet 2001 — Le Tribunal rend sa décision sur la compétence.

18 octobre 2001 — Le Tribunal tient une audience à Paris pour organiser la procédure sur le fond.

22 février 2002 — Le Demandeur dépose son mémoire sur le fond.

18 juin 2002 — Le Défendeur dépose son contre-mémoire sur le fond.

- 22) *World Duty Free Company Limited c. la République du Kenya (Affaire No. ARB/00/7)*

31 octobre 2001 — Le Défendeur dépose ses objections préliminaires.

17 janvier 2002 — Le Demandeur dépose sa réponse aux objections préliminaires du Défendeur.

- 23) *Ridgepointe Overseas Developments, Ltd. c. la République démocratique du Congo et Générale des Carrières et des Mines (Affaire No. ARB/00/8)*

7 septembre 2001 — Le Demandeur dépose son mémoire.

22 février 2002 — Les Défendeurs déposent leur contre-mémoire.

22 avril 2002 — La procédure est suspendue à la demande des parties.

- 24) *ADF Group Inc. c. les Etats-Unis d'Amérique (Affaire No. ARB(AF)/00/1)*

2 août 2001 — Le Demandeur dépose son mémoire sur la compétence et la responsabilité.

30 novembre 2001 — Le Défendeur dépose son contre-mémoire sur la compétence et la responsabilité.

18 janvier 2002 — Le Canada et le Mexique déposent des présentations en vertu de l'article 1128 de l'ALENA.

28 janvier 2002 — Le Demandeur présente sa réponse sur la compétence et la responsabilité.

29 mars 2002 — Le Défendeur dépose sa réplique sur la compétence et la responsabilité.

15 au 18 avril 2002 — Le Tribunal tient une audience à Washington, D.C. sur la compétence et la responsabilité.

- 25) *Técnicas Medioambientales Tecmed, S.A. c. les Etats-Unis du Mexique (Affaire No. ARB(AF)/00/2)*

4 septembre 2001 — Le Demandeur dépose son mémoire sur le fond.

16 novembre 2001 — La procédure est suspendue suite à la démission de Guillermo Aguilar Alvarez.

17 décembre 2001 — Le Tribunal est reconstitué après la démission de Guillermo Aguilar Alvarez. Ses membres sont : Horacio A. Grigera Naón (argentin), Président ; José Carlos Fernández Rozas (espagnol) ; et Carlos Bernal Vereza (mexicain).

12 février 2002 — Le Défendeur dépose son contre-mémoire sur le fond.

20 au 24 mai 2002 — Le Tribunal tient une audience sur le rassemblement des preuves à Washington, D.C.

26) *Waste Management, Inc. c. les Etats-Unis du Mexique (Affaire No. ARB(AF)/00/3)*

6 août 2001 — Le Tribunal informe les parties de certains problèmes concernant la question du lieu de l'arbitrage et les invite à présenter leurs observations à ce sujet.

9 août 2001 — Le Défendeur dépose son mémoire sur la compétence.

27 août 2001 — Le Demandeur et le Défendeur déposent leurs observations complémentaires sur la question du lieu de l'arbitrage.

18 septembre 2001 — Le Tribunal fixe une date limite pour le dépôt des présentations conformément aux dispositions de l'article 1128 de l'ALENA, ainsi que pour les commentaires des parties sur les présentations déposées par les signataires de l'ALENA.

3 octobre 2001 — Le Tribunal rend sa décision sur le lieu de l'arbitrage.

9 octobre 2001 — Le Demandeur dépose son contre-mémoire sur la compétence.

16 novembre 2001 — La procédure est suspendue suite à la démission de Guillermo Aguilar Alvarez.

14 décembre 2001 — Le Tribunal est reconstitué après la démission de Guillermo Aguilar Alvarez. Ses membres sont : James Crawford (australien), Président ; Benjamin R. Civiletti (américain) ; et Eduardo Magallón Gómez (mexicain).

2 février 2002 — Le Tribunal tient une audience sur la compétence à Washington, D.C.

19 février 2002 — Les parties déposent des présentations relatives au complément d'information demandé par le Tribunal.

28 juin 2002 — Le Tribunal rend sa décision sur l'objection préliminaire du Mexique concernant la procédure précédente.

27) *Generation Ukraine Inc. c. l'Ukraine (Affaire No. ARB/00/9)*

5 juillet 2001 — La procédure reprend après le rejet de la demande de récusation d'un arbitre soumise par le Demandeur.

26 septembre 2001 — Le Tribunal tient sa première audience en présence des parties à Londres.

1^{er} mars 2002 — Le Défendeur dépose son contre-mémoire sur la compétence et la responsabilité.

6 mai 2002 — Le Demandeur dépose sa réplique sur la compétence et la responsabilité.

- 28) *Impregilo, S.p.A et Rizzani De Eccher S.p.A. c. les Emirats arabes unis (Affaire No. ARB/01/1)*

7 août 2001 — Le Secrétaire général émet une ordonnance de procédure prenant acte du désistement de l'instance en vertu de l'article 44 du Règlement d'arbitrage.

- 29) *Antoine Goetz & autres c. la République du Burundi (Affaire No. ARB/01/2)*

25 juin 2002 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : Prosper Weil (français), Président ; Jean-Denis Bredin (français) ; et Ahmed S. El-Kosheri (égyptien).

- 30) *Enron Corporation et Ponderosa Assets, L.P. c. la République argentine (Affaire No. ARB/01/3)*

1^{er} novembre 2001 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : Francisco Orrego Vicuña (chilien), Président ; Héctor Gros Espiell (uruguayen) ; et Pierre-Yves Tschanz (suisse).

5 décembre 2001 — Le Tribunal tient sa première audience en présence des parties à Washington, D.C.

- 31) *AES Summit Generation Limited c. la République de Hongrie (Affaire No. ARB/01/4)*

6 septembre 2001 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : Allan Philip (danois), Président ; Francisco Orrego Vicuña (chilien) ; et Prosper Weil (français).

24 octobre 2001 — Le Tribunal tient sa première audience en présence des parties à Paris.

3 janvier 2002 — Suite à un règlement à l'amiable entre les parties, le Tribunal émet une ordonnance de procédure prenant acte du désistement de l'instance en vertu de l'article 43(1) du Règlement d'arbitrage.

- 32) *Société d'Exploitation des Mines d'Or de Sadiola S.A. c. la République du Mali (Affaire No. ARB/01/5)*

21 septembre 2001 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : Bernardo Cremades (espagnol), Président ; Robert S.M. Dossou (béninois) ; et Ibrahim Fadlallah (libanais).

17 octobre 2001 — Le Tribunal tient sa première audience en présence des parties à Paris.

14 décembre 2001 — Le Demandeur dépose son mémoire.

15 février 2002 — Le Défendeur dépose son contre-mémoire.

14 mars 2002 — Le Demandeur dépose sa réponse.

16 avril 2002 — Le Défendeur dépose sa réplique.

- 33) *AIG Capital Partners, Inc. et CJSC Tema Real Estate Company c. la République du Kazakhstan (Affaire No. ARB/01/6)*

5 octobre 2001 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : Fali S. Nariman (indien), Président ; Piero Bernardini (italien) ; et Branko Vukmir (croatien).

15 novembre 2001 — Le Tribunal tient sa première audience à Londres.

15 février 2002 — Les Demandeurs déposent leur mémoire sur le fond.

2 juin 2002 — Le Tribunal tient sa deuxième audience à Paris.

- 34) *MTD Equity Sdn. Bhd. et MTD Chile S.A. c. le Chili (Affaire No. ARB/01/7)*

6 août 2001 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

5 mars 2002 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : Guillermo Aguilar Alvarez (mexicain), Président ; James H. Carter (américain) ; et W. Michael Reisman (américain).

29 mai 2002 — Le Tribunal tient sa première audience en présence des parties à New York.

- 35) *CMS Gas Transmission Company c. la République argentine (Affaire No. ARB/01/8)*

24 août 2001 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

11 janvier 2002 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : Francisco Orrego Vicuña (chilien), Président ; Marc Lalonde (canadien) ; et Francisco Rezek (brésilien).

4 février 2002 — Le Tribunal tient sa première audience en présence des parties à Washington, D.C.

- 36) *Booker plc c. la République coopérative de Guyane (Affaire No. ARB/01/9)*

18 septembre 2001 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

19 février 2002 — Les parties nomment Brigitte Stern comme arbitre unique.

2 mai 2002 — L'arbitre unique tient sa première session en présence des parties à Londres.

- 37) *Repsol YPF Ecuador S.A. c. Empresa Estatal Petroleos del Ecuador (Petroecuador)* (Affaire No. ARB/01/10)

5 octobre 2001 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

22 mai 2002 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : Rodrigo Oreamuno (costaricien), Président ; Bernardo Tobar Carrión (équatorien) ; et Alberto Wray Espinosa (équatorien).

- 38) *Noble Ventures, Inc. c. la République de Roumanie* (Affaire No. ARB/01/11)

17 octobre 2001 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

- 39) *Azurix Corp. c. la République argentine* (Affaire No. ARB/01/12)

23 octobre 2001 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

8 avril 2002 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : Andres Rigo Sureda (espagnol), Président ; Elihu Lauterpacht (britannique) ; et Daniel H. Martins (uruguayen).

16 mai 2002 — Le Tribunal tient sa première audience en présence des parties à Washington, D.C.

- 40) *SGS Société Générale de Surveillance S.A. c. la République islamique du Pakistan* (Affaire No. ARB/01/13)

21 novembre 2001 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

25 avril 2002 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : Florentino P. Feliciano (philippin), Président ; André J.E. Faurès (belge) ; et Toby Landau (britannique).

7 mai 2002 — Le Demandeur dépose une demande de mesures conservatoires.

- 41) *F-W Oil Interests, Inc. c. la République de Trinité-et-Tobago* (Affaire No. ARB/01/14)

29 novembre 2001 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

19 juin 2002 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : Fali S. Nariman (indien), Président ; Franklin Berman (britannique) ; et Michael Mustill (britannique).

- 42) *Fireman's Fund Insurance Company c. les Etats-Unis du Mexique* (Affaire No. ARB(AF)/02/1)

15 janvier 2002 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

17 mai 2002 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : Albert Jan van den Berg (néerlandais), Président ; Andreas F. Lowenfeld (américain) ; et Francisco Carrillo Gamboa (mexicain).

- 43) *LG&E Energy Corp., LG&E Capital Corp. et LG&E International Inc. c. la République argentine* (Affaire No. ARB/02/1)

31 janvier 2002 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

- 44) *Impregilo S.p.A. c. la République islamique du Pakistan* (Affaire No. ARB/02/2)

12 février 2002 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

11 juin 2002 — Suite à une demande de désistement de l'instance déposée par le Demandeur, le Secrétaire général émet une ordonnance de procédure prenant acte du désistement de l'instance en vertu de l'article 44 du Règlement d'arbitrage.

- 45) *Aguas del Tunari S.A. c. la République de Bolivie* (Affaire No. ARB/02/3)

25 février 2002 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

- 46) *Lafarge c. la République du Cameroun* (Affaire No. ARB/02/4)

22 avril 2002 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

- 47) *PSEG Global Inc., The North American Coal Corporation, et Konya Ilgin Elektrik Üretim ve Ticaret Limited Sirketi c. la République turque* (Affaire No. ARB/02/5)

2 mai 2002 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

- 48) *SGS Société Générale de Surveillance S.A. c. la République des Philippines* (Affaire No. ARB/02/6)

6 juin 2002 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

- 49) *Hussein Nuaman Soufraki c. les Emirats arabes unis* (Affaire No. ARB/02/7)

18 juin 2002 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

Listes de conciliateurs et d'arbitres

Conformément à l'article 3 de la Convention du CIRDI, le Centre tient une liste de conciliateurs et une liste d'arbitres. Pour chacune de ces deux listes, chaque Etat contractant peut désigner un maximum de quatre personnes, et le Président du Conseil administratif peut en désigner un maximum de dix.

Au cours de l'exercice, il y a eu 32 désignations pour les deux listes, ce qui porte le nombre des personnes figurant sur ces listes à 465 au total. Les nouvelles désignations sont indiquées ci-dessous.

BULGARIE

Listes de conciliateurs et d'arbitres — Désignation ayant pris effet le 21 novembre 2001 : Stanimir A. Alexandrov.

GEORGIE

Liste d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 9 août 2001 : Lado Chanturia et Rolf Knieper.

ALLEMAGNE

Liste de conciliateurs — Désignations ayant pris effet le 11 décembre 2001 : Ernest G. Broeder (renouvellement de mandat), Martin Kramer (renouvellement de mandat) et Jürgen Voss. Désignation ayant pris effet le 23 août 2001 : U.R. Siebel (renouvellement de mandat).

Liste d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 23 août 2001 : Rolf Herber (renouvellement de mandat), Jens Bredow, Karl-Heinz Böckstiegel (renouvellement de mandat) et Günther Jaenicke (renouvellement de mandat).

HONDURAS

Listes de conciliateurs et d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 13 février 2002 : Policarpo Callejas Bonilla et Carlos López Contreras.

LUXEMBOURG

Listes de conciliateurs et d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 15 janvier 2002 : Philippe Dupont, Steve Jacoby, Alex Schmitt et Marc Seimetz.

PANAMA

Listes de conciliateurs et d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 13 septembre 2001 : Ramon R. Benedetti, Clara Enilda Díaz de Sotelo, María Alejandra Eisenmann et Juan Cristobal Zuñiga.

ROUMANIE

Listes de conciliateurs et d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 3 octobre 2001 : Victor Babiuc, Viorel Mihai Ciobanu, Dinu C. Ianculescu et Victor Tanasescu.

ARABIE SAOUDITE

Listes de conciliateurs et d'arbitres — Désignation ayant pris effet le 6 mai 2002 : Sherif Omar Hassan.

VENEZUELA

Liste de conciliateurs — Désignations ayant pris effet le 20 décembre 2001 : José Antonio Castillo, Elizabeth Maria Gallardo Thomas et Carlos Alberto Peña Díaz.

Liste d'arbitres — Désignation ayant pris effet le 20 décembre 2001 : José Rafael Tinoco-

Publications

Smith. Désignation ayant pris effet le 7 mars 2002 : Gustavo Alvarez Arias. Désignation ayant pris effet le 25 avril 2002 : Jesús Eduardo Cabrera Romero.

News from ICSID

Ce bulletin fournit des renseignements sur les activités du Centre et les différends en instance devant le CIRDI ; il contient aussi des articles sur des questions d'actualité. Au cours de l'exercice, deux numéros de *News from ICSID* sont parus : Volume 18, n° 2 (automne 2001) et Volume 19, n° 1 (printemps 2002). Le numéro de l'automne 2001 contenait un article décrivant les caractéristiques du système moderne de règlement alternatif des différends internationaux, et plus particulièrement sur le rôle de l'arbitrage. Un deuxième article examinait les problèmes présent ou en voie d'émergence que posent les traités sur les investissements dans les procédures d'arbitrage du CIRDI. Le numéro du printemps 2002 contenait un article sur différents aspects des sentences arbitrales CIRDI récemment rendues dans des affaires régies par des traités en matière d'investissements.

ICSID Review — Foreign Investment Law Journal

Cette revue semestrielle publie des articles sur les dispositions du droit national et du droit international régissant les investissements étrangers et les différends relatifs aux investissements. Les trente-et-unième (automne 2001) et trente-deuxième (printemps 2002) numéros d'*ICSID Review* sont parus au cours de l'exercice. Le numéro de l'automne 2001 contenait des articles de Patrick G. Foy et Robert J.C. Deane sur les développements récents concernant les affaires qui relèvent du Chapitre onze de l'ALENA ; de John

P. Bowman sur la planification des modalités de règlement des différends dans le secteur des hydrocarbures ; et de Marham Ball sur l'évaluation des dommages-intérêts dans les demandes des investisseurs étrangers contre les Etats hôtes. Un article de Maurizio Ragazzi sur la signature et la ratification d'accords financiers internationaux a également été publié dans ce numéro. La traduction en anglais des textes de loi kirghize et roumain sur les traités était jointe en annexe à cet article. Ce numéro contenait d'autre part le texte intégral de la sentence rendue dans une affaire par-devant le CIRDI, d'une décision sur la compétence rendue dans le cadre d'une autre affaire, et de la décision sur des mesures conservatoires dans une troisième affaire. Les décisions rendues dans ces deux dernières affaires ont été publiées dans chacune des deux langues de procédure utilisées dans ces instances.

Le numéro du printemps 2002 contenait des articles de Natalie G. Lichtenstein sur les liens existant en Chine entre la réforme du cadre économique et juridique et le développement récent de l'économie de ce pays ; de J.C. Thomas sur les normes de traitement visées à l'article 1105 de l'ALENA ; et de Jennifer Corrin Care sur l'introduction dans les Îles Salomon d'une taxe professionnelle à l'échelon provincial. Ce numéro présentait également le texte de la sentence rendue par le Tribunal et de l'opinion concordante de l'un des arbitres dans le cadre d'une affaire d'arbitrage du CIRDI récemment conclue, ainsi que le texte en anglais et en espagnol d'une décision con-

cernant la demande en récusation du Président du Comité *ad hoc* dans une procédure d'annulation le CIRDI. Deux critiques de livres étaient également publiées dans ce numéro : l'une, de Vaughan Lowe, à propos de l'ouvrage intitulé *The ICSID Convention: A Commentary* par Christoph H. Schreuer, publié par Cambridge University Press en 2001 sous l'égide du CIRDI ; l'autre, de Timothy J. Feighery, sur l'œuvre de K.V.S.K. Nathan intitulée *The ICSID Convention : The Law of the International Centre for Settlement of Investment Disputes*. Ce numéro contenait également l'index cumulatif des Volumes 1 à 16 (1986 à 2001) de la revue *ICSID Review*.

Investment Laws of the World

Au cours de l'année, le CIRDI a publié la mise à jour (2002-1) de la collection en dix volumes de *Investment Laws of the World*, qui contient le texte des nouvelles lois sur les investissements étrangers promulguées ces dernières années par la Lituanie, Maurice, les États fédérés de Micronésie, la Moldova, le Népal et le Nicaragua. Enrichie de ces apports, la collection contient désormais les textes législatifs de base sur les investissements de plus de 130 pays des principales régions du monde. Elle continue également à fournir des renseignements pratiques, tels que le nom et les coordonnées des personnes à contacter au sein des principaux organismes publics chargés de promouvoir l'investissement étranger.

Investment Treaties

Deux nouvelles mises à jour (2001-2 et 2002-1) ont été publiées pendant l'exercice dans la collection *Investment Treaties* en sept volumes du Centre, qui contiennent le texte de 40 traités bilatéraux en matière d'investissements conclus par 44 pays durant la période 1992 à 2001. Cette collection compte désormais les textes de 858 traités de ce type auxquels sont parties quelque 154 pays.

Autres publications du CIRDI

Au cours de l'année, le CIRDI a continué de tenir à jour les informations affichées sur son site Internet (<http://www.worldbank.org/icsid>) à propos du Centre et de ses activités. Les textes des documents, décisions et sentences du CIRDI ont souvent été affichés sur ce site bien avant qu'ils ne soient publiés ailleurs.

Durant cet exercice, le Centre a permis de prendre rapidement connaissance, via l'Internet, des textes de décisions et de sentences rendues récemment, avec l'autorisation des parties concernées.

Les membres du personnel du Secrétariat ont également publié des articles et des commentaires, ainsi que des rapports pour des séminaires et des colloques, dans diverses revues juridiques et professionnelles. Ces contributions sont mentionnées dans *News from ICSID*, ainsi que dans la section *ICSID Bibliography* du site Internet du Centre.

Conférences

Le Centre a co-parrainé, avec l'*American Arbitration Association* (AAA) et la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI), le dix-huitième d'une série de colloques conjoints sur l'arbitrage international. Ce colloque, organisé par la Cour internationale d'arbitrage de la CCI à Paris, le 16 novembre 2001, portait sur des sujets d'actualité dans le domaine de l'arbitrage international, notamment la relation entre l'arbitrage et les autres formes modernes de règlement alternatif des différends, la définition du terme « partie » dans le cadre d'un arbitrage international, et les développements récents dans les tribunaux nationaux en matière d'arbitrage international. A l'occasion de ce colloque, le CIRDI a présenté un rapport sur la participation de tierces parties aux procédures d'arbitrage instituées en application des traités sur les investissements.

Le CIRDI a également co-parrainé avec le Ministère égyptien du pétrole et le Centre régional d'arbitrage commercial international du Comité consultatif juridique asiatique-africain au Caire la quatrième d'une série de conférences internationales sur les accords internationaux en matière d'énergie et le règlement des différends dans ce secteur. Lors de cette conférence, qui s'est tenue les 9 et 10 mars 2002 à Shram El-Sheikh, en Egypte, le Secrétariat a fait un exposé sur la rédaction de clauses d'arbitrage.

Durant l'exercice, les membres du personnel du CIRDI ont participé à cinq autres conférences sur l'arbitrage organisées par différentes institutions et associations d'arbitrage : une conférence sur les traités en matière d'investis-

tissement et l'arbitrage, parrainée par l'Association suisse de l'arbitrage, qui s'est tenue à Genève le 25 janvier 2002 ; un symposium sur la défense des droits et les conflits culturels dans l'arbitrage international organisé par la Cour d'arbitrage international de Londres (*London Court of International Arbitration - LCIA*), qui s'est déroulé à Londres le 12 avril 2002 ; une conférence organisée conjointement par l'*American Arbitration Association* (AAA) et la *Canadian Bar Association* sur le règlement des différends internationaux, qui s'est tenue à Montréal, au Canada, les 26 et 27 avril 2002 ; une conférence organisée par le Centre de conciliation et d'arbitrage de la Chambre de commerce du Panama, qui s'est tenue à Panama City du 28 au 30 mai 2002 ; le Tylney Hall Symposium du LCIA, qui s'est tenu à Londres du 10 au 12 mai 2002 ; et une conférence organisée par l'Institut CPR pour le règlement des différends, qui s'est déroulée à Seattle le 26 juin 2002.

Le Secrétariat a également présenté des exposés à des réunions sur l'arbitrage organisées par des organisations professionnelles et des établissements universitaires. Il a notamment participé à un groupe d'experts sur la mondialisation et les modes alternatifs de règlement des différends dans le cadre de l'Assemblée annuelle 2001 de l'*American Bar Association*, qui s'est tenu à Chicago le 4 août 2001 ; à la cinquième Journée internationale de l'arbitrage de l'*International Bar Association* sur l'arbitrage dans le cadre des différends relatifs aux entreprises, qui s'est tenue à Bruxelles le 15 mars 2002 ; à la conférence annuelle 2002 du Conseil américano-turc, qui s'est déroulée à Washington, D.C. le

18 mars 2002 ; à une conférence sur le droit public international dans les différends commerciaux, parrainée par le *British Institute of International and Comparative Law*, qui s'est tenue à Londres le 7 juin 2002 ; et à un séminaire sur le règlement des différends relatifs aux investissements étrangers, parrainé par le *International Dispute Resolution Committee of the International Law Section of the D.C. Bar Association*, qui s'est tenu le 24 juin 2002. Les membres du personnel du CIRDI ont par ailleurs présenté des exposés sur le Centre et sur le règlement des différends relatifs aux investissements internationaux dans plusieurs établissements universitaires : Université de Turin, American University, Washington College of Law, Queen Mary College (Centre pour les études de droit commercial), University of London, New York University (School of Law) et Yale University.

Durant l'année, le Centre a participé à un programme créé par la Commission des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) pour former les représentants officiels qui interviennent dans les négociations des traités sur les investissements. Le programme était organisé cette année par l'Université Senghor, à Alexandrie, en Egypte. Des membres du personnel du Centre ont expliqué les modalités de règlement des différends entre investisseurs et Etats dans les traités bilatéraux sur les investissements et leurs répercussions dans la pratique de l'arbitrage international en vigueur. Des membres du CIRDI ont également participé à un séminaire sur les aspects juridiques des services d'investissement, organisé par la Banque mondiale pour l'ensemble de l'institution le 6 juin 2002.

Trente-cinquième session annuelle du Conseil administratif

La Trente-cinquième session annuelle du Conseil administratif s'est tenue le 4 décembre 2001 à Washington, D.C. à l'occasion de l'Assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque mondiale.

A cette session, le Conseil a examiné un rapport du Secrétaire général sur les développements récents intéressant le CIRDI, approuvé le Rapport annuel 2001 sur les activités du Centre et son budget pour l'exercice 2002. Les Résolutions adoptées lors de cette session figurent à l'annexe 2.

Finances

Les états financiers du CIRDI pour l'exercice 2002 sont présentés à l'annexe 3.

Les dépenses administratives du CIRDI ont été, cette année encore, entièrement financées par la Banque mondiale, en vertu du Mémoire sur les arrangements administratifs conclus entre la Banque et le CIRDI en février 1967, et par les recettes provenant de la vente de publications.

Il n'a donc pas été nécessaire de faire supporter un excédent de dépenses aux Etats contractants en application de l'article 17 de la Convention.

Les dépenses du CIRDI liées aux procédures d'arbitrage en instance sont à la charge des parties, conformément au Règlement administratif et financier du Centre.

Annexes

Page

- 26 1. Liste des Etats contractants et autres signataires de la Convention
 - 29 2. Résolutions du Conseil administratif
 - 30 3. Rapport et états financiers
 - 34 4. Publications du CIRDI
-

Annexe 1

Liste des Etats contractants et autres signataires de la Convention

(au 30 juin 2002)

Les 150 Etats qui figurent sur la liste ci-après ont signé la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats. Les noms des 134¹ Etats qui ont déposé leurs instruments de ratification figurent en caractères gras ; les dates de dépôt et d'accession au statut d'Etat contractant par entrée en vigueur de la Convention pour chacun d'eux sont également indiquées.

État	Signature			Dépôt des instruments de ratification			Entrée en vigueur de la Convention	
Afghanistan	30	sept.	1966	25	juin	1968	25	juill. 1968
Albanie	15	oct.	1991	15	oct.	1991	14	nov. 1991
Algérie	17	avril	1995	21	fév.	1996	22	mars 1996
Allemagne	27	janv.	1966	18	avril	1969	18	mai 1969
Arabie saoudite	28	sept.	1979	8	mai	1980	7	juin 1980
Argentine	21	mai	1991	19	oct.	1994	18	nov. 1994
Arménie	16	sept.	1992	16	sept.	1992	16	oct. 1992
Australie	24	mars	1975	2	mai	1991	1 ^{er}	juin 1991
Autriche	17	mai	1966	25	mai	1971	24	juin 1971
Azerbaïdjan	18	sept.	1992	18	sept.	1992	18	oct. 1992
Bahamas	19	oct.	1995	19	oct.	1995	18	nov. 1995
Bahreïn	22	sept.	1995	14	fév.	1996	15	mars 1996
Bangladesh	20	nov.	1979	27	mars	1980	26	avril 1980
Barbade	13	mai	1981	1 ^{er}	nov.	1983	1 ^{er}	déc. 1983
Bélarus	10	juill.	1992	10	juill.	1992	9	août 1992
Belgique	15	déc.	1965	27	août	1970	26	sept. 1970
Belize	19	déc.	1986					
Bénin	10	sept.	1965	6	sept.	1966	14	oct. 1966
Bolivie	3	mai	1991	23	juin	1995	23	juill. 1995
Bosnie-Herzégovine	25	avril	1997	14	mai	1997	13	juin 1997
Botswana	15	janv.	1970	15	janv.	1970	14	fév. 1970
Bulgarie	21	mars	2000	13	avril	2001	13	mai 2001
Burkina Faso	16	sept.	1965	29	août	1966	14	oct. 1966
Burundi	17	fév.	1967	5	nov.	1969	5	déc. 1969
Cambodge	5	nov.	1993					
Cameroun	23	sept.	1965	3	janv.	1967	2	fév. 1967
Chili	25	janv.	1991	24	sept.	1991	24	oct. 1991
Chine	9	fév.	1990	7	janv.	1993	6	fév. 1993
Chypre	9	mars	1966	25	nov.	1966	25	déc. 1966
Colombie	18	mai	1993	15	juill.	1997	14	août 1997
Comores	26	sept.	1978	7	nov.	1978	7	déc. 1978
Congo, République du	27	déc.	1965	23	juin	1966	14	oct. 1966
Congo, République démocratique du	29	oct.	1968	29	avril	1970	29	mai 1970
Corée, République de	18	avril	1966	21	fév.	1967	23	mars 1967
Costa Rica	29	sept.	1981	27	avril	1993	27	mai 1993
Côte d'Ivoire	30	juin	1965	16	fév.	1966	14	oct. 1966
Croatie	16	juin	1997	22	sept.	1998	22	oct. 1998
Danemark	11	oct.	1965	24	avril	1968	24	mai 1968
Egypte, République arabe d'	11	fév.	1972	3	mai	1972	2	juin 1972
El Salvador	9	juin	1982	6	mars	1984	5	avril 1984
Emirats arabes unis	23	déc.	1981	23	déc.	1981	22	janv. 1982
Equateur	15	janv.	1986	15	janv.	1986	14	fév. 1986
Espagne	21	mars	1994	18	août	1994	17	sept. 1994
Estonie	23	juin	1992	23	juin	1992	23	juill. 1992
Etats-Unis d'Amérique	27	août	1965	10	juin	1966	14	oct. 1966
Ethiopie	21	sept.	1965					
Fédération de Russie	16	juin	1992					
Fidji	1 ^{er}	juill.	1977	11	août	1977	10	sept. 1977
Finlande	14	juill.	1967	9	janv.	1969	8	fév. 1969
France	22	déc.	1965	21	août	1967	20	sept. 1967

État	Dépôt des instruments			Entrée en vigueur			
	Signature			de ratification			
						de la Convention	
Gabon	21	sept.	1965	4	avril	1966	14 oct. 1966
Gambie	1 ^{er}	oct.	1974	27	déc.	1974	26 janv. 1975
Géorgie	7	août	1992	7	août	1992	6 sept. 1992
Ghana	26	nov.	1965	13	juill.	1966	14 oct. 1966
Grèce	16	mars	1966	21	avril	1969	21 mai 1969
Grenade	24	mai	1991	24	mai	1991	23 juin 1991
Guatemala	9	nov.	1995				
Guinée	27	août	1968	4	nov.	1968	4 déc. 1968
Guinée-Bissau	4	sept.	1991				
Guyana	3	juill.	1969	11	juill.	1969	10 août 1969
Haiti	30	janv.	1985				
Honduras	28	mai	1986	14	fév.	1989	16 mars 1989
Hongrie	1 ^{er}	oct.	1986	4	fév.	1987	6 mars 1987
Îles Salomon	12	nov.	1979	8	sept.	1981	8 oct. 1981
Indonésie	16	fév.	1968	28	sept.	1968	28 oct. 1968
Irlande	30	août	1966	7	avril	1981	7 mai 1981
Islande	25	juill.	1966	25	juill.	1966	14 oct. 1966
Israël	16	juin	1980	22	juin	1983	22 juill. 1983
Italie	18	nov.	1965	29	mars	1971	28 avril 1971
Jamaïque	23	juin	1965	9	sept.	1966	14 oct. 1966
Japon	23	sept.	1965	17	août	1967	16 sept. 1967
Jordanie	14	juill.	1972	30	oct.	1972	29 nov. 1972
Kazakhstan	23	juill.	1992	21	sept.	2000	21 oct. 2000
Kenya	24	mai	1966	3	janv.	1967	2 fév. 1967
Koweït	9	fév.	1978	2	fév.	1979	4 mars 1979
Lesotho	19	sept.	1968	8	juill.	1969	7 août 1969
Lettonie	8	août	1997	8	août	1997	7 sept. 1997
Libéria	3	sept.	1965	16	juin	1970	16 juill. 1970
Lituanie	6	juill.	1992	6	juill.	1992	5 août 1992
Luxembourg	28	sept.	1965	30	juill.	1970	29 août 1970
Macédoine, ex-République yougoslave de	16	sept.	1998	27	oct.	1998	26 nov. 1998
Madagascar	1 ^{er}	juin	1966	6	sept.	1966	14 oct. 1966
Malaisie	22	oct.	1965	8	août	1966	14 oct. 1966
Malawi	9	juin	1966	23	août	1966	14 oct. 1966
Mali	9	avril	1976	3	janv.	1978	2 fév. 1978
Malte	24	avril	2002				
Maroc	11	oct.	1965	11	mai	1967	10 juin 1967
Maurice	2	juin	1969	2	juin	1969	2 juill. 1969
Mauritanie	30	juill.	1965	11	janv.	1966	14 oct. 1966
Micronésie	24	juin	1993	24	juin	1993	24 juill. 1993
Moldova	12	août	1992				
Mongolie	14	juin	1991	14	juin	1991	14 juill. 1991
Mozambique	4	avril	1995	7	juin	1995	7 juill. 1995
Namibie	26	oct.	1998				
Népal	28	sept.	1965	7	janv.	1969	6 fév. 1969
Nicaragua	4	fév.	1994	20	mars	1995	19 avril 1995
Niger	23	août	1965	14	nov.	1966	14 déc. 1966
Nigéria	13	juill.	1965	23	août	1965	14 oct. 1966
Norvège	24	juin	1966	16	août	1967	15 sept. 1967
Nouvelle-Zélande	2	sept.	1970	2	avril	1980	2 mai 1980
Oman	5	mai	1995	24	juill.	1995	23 août 1995
Ouganda	7	juin	1966	7	juin	1966	14 oct. 1966
Ouzbékistan	17	mars	1994	26	juill.	1995	25 août 1995
Pakistan	6	juill.	1965	15	sept.	1966	15 oct. 1966
Panama	22	nov.	1995	8	avril	1996	6 mai 1996
Papouasie-Nouvelle-Guinée	20	oct.	1978	20	oct.	1978	19 nov. 1978
Paraguay	27	juill.	1981	7	janv.	1983	6 fév. 1983
Pays-Bas	25	mai	1966	14	sept.	1966	14 oct. 1966
Pérou	4	sept.	1991	9	août	1993	8 sept. 1993
Philippines	26	sept.	1978	17	nov.	1978	17 déc. 1978

État	Dépôt des instruments			Entrée en vigueur			de la Convention		
	Signature			de ratification					
Portugal	4	août	1983	2	juill.	1984	1 ^{er}	août	1984
République centrafricaine	26	août	1965	23	fév.	1966	14	oct.	1966
République dominicaine	20	mars	2000						
République kirghize	9	juin	1995						
République slovaque	27	sept.	1993	27	mai	1994	26	juin	1994
République tchèque	23	mars	1993	23	mars	1993	22	avril	1993
Roumanie	6	sept.	1974	12	sept.	1975	12	oct.	1975
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	26	mai	1965	19	déc.	1966	18	janv.	1967
Rwanda	21	avril	1978	15	oct.	1979	14	nov.	1979
Saint-Kitts-et-Nevis	14	oct.	1994	4	août	1995	3	sept.	1995
Sainte-Lucie	4	juin	1984	4	juin	1984	4	juill.	1984
Saint-Vincent-et- Grenadines	7	août	2001						
Samoa	3	fév.	1978	25	avril	1978	25	mai	1978
Sao Tomé-et-Principe	1 ^{er}	oct.	1999						
Sénégal	26	sept.	1966	21	avril	1967	21	mai	1967
Seychelles	16	fév.	1978	20	mars	1978	19	avril	1978
Sierra Leone	27	sept.	1965	2	août	1966	14	oct.	1966
Singapour	2	fév.	1968	14	oct.	1968	13	nov.	1968
Slovénie	7	mars	1994	7	mars	1994	6	avril	1994
Somalie	27	sept.	1965	29	fév.	1968	30	mars	1968
Soudan	15	mars	1967	9	avril	1973	9	mai	1973
Sri Lanka	30	août	1967	12	oct.	1967	11	nov.	1967
Suède	25	sept.	1965	29	déc.	1966	28	janv.	1967
Suisse	22	sept.	1967	15	mai	1968	14	juin	1968
Swaziland	3	nov.	1970	14	juin	1971	14	juill.	1971
Tanzanie	10	janv.	1992	18	mai	1992	17	juin	1992
Tchad	12	mai	1966	29	août	1966	14	oct.	1966
Thaïlande	6	déc.	1985						
Togo	24	janv.	1966	11	août	1967	10	sept.	1967
Tonga	1 ^{er}	mai	1989	21	mars	1990	20	avril	1990
Trinité-et-Tobago	5	oct.	1966	3	janv.	1967	2	fév.	1967
Tunisie	5	mai	1965	22	juin	1966	14	oct.	1966
Turkménistan	26	sept.	1992	26	sept.	1992	26	oct.	1992
Turquie	24	juin	1987	3	mars	1989	2	avril	1989
Ukraine	28	mai	1998	7	juin	2000	7	juill.	2000
Uruguay	28	mai	1992	9	août	2000	8	sept.	2000
Venezuela	18	août	1993	2	mai	1995	1 ^{er}	juin	1995
Yémen, République du	28	oct.	1997						
Zambie	17	juin	1970	17	juin	1970	17	juill.	1970
Zimbabwe	25	mars	1991	20	mai	1994	19	juin	1994

¹ En outre, la République fédérale socialiste de Yougoslavie a signé la Convention le 21 mars 1967 et a déposé son instrument de ratification le même jour.

Annexe 2**Résolutions du Conseil administratif**

A sa Trente-cinquième session annuelle du 4 décembre 2001, le Conseil administratif a adopté les résolutions suivantes :

AC(35)/RES/95 — Approbation du Rapport annuel

Le Conseil administratif

DECIDE

D'approuver le Rapport annuel 2001 sur les activités du Centre.

AC(35)/RES/96 — Adoption du budget pour l'exercice 2002

Le Conseil administratif

DECIDE

D'adopter, pour la période allant du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002, le budget figurant au paragraphe 2 du Document CIRDI No. 2.

Annexe 3

Rapport et états financiers

Montants exprimés en dollars des Etats-Unis

Etat de la situation financière

	<i>30 juin 2002</i>	<i>30 juin 2001</i>
ACTIFS		
Liquidités	\$3.121.366	\$2.662.334
Total des actifs	<u>\$3.121.366</u>	<u>\$2.662.334</u>
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Fonds disponibles pour les procédures d'arbitrage :		
Acomptes versés au Centre par les parties		
à des procédures d'arbitrage	\$2.053.284	\$2.253.031
Dépenses non réglées relatives aux procédures d'arbitrage	733.972	131.365
Revenu des placements à verser aux parties aux procédures d'arbitrage	334.110	277.938
Total du passif	<u>3.121.366</u>	<u>2.662.334</u>
Total des actifs nets	<u>—</u>	<u>—</u>
Total du passif et des actifs nets	<u>\$3.121.366</u>	<u>\$2.662.334</u>

Etat des recettes et des dépenses

	<i>Pour l'exercice clos le 30 juin</i>	
	<i>2002</i>	<i>2001</i>
Appui financier et recettes :		
Contributions en nature (Notes 2 et 3)	\$1.847.018	\$1.526.539
Vente de publications et droits d'enregistrement et frais administratifs	148.873	149.673
Recettes perçues auprès des parties à des procédures d'arbitrage (Note 2)	<u>3.811.742</u>	<u>2.238.788</u>
Total appui financier et recettes	<u>5.807.633</u>	<u>3.915.000</u>
Dépenses :		
Valeur des services fournis par la Banque (Notes 2 et 3)	1.995.891	1.676.212
Frais afférents aux procédures d'arbitrage	<u>3.811.742</u>	<u>2.238.788</u>
Total dépenses	<u>5.807.633</u>	<u>3.915.000</u>
Variation des actifs nets	<u>\$ —</u>	<u>\$ —</u>

Etat des flux de trésorerie

	<i>Pour l'exercice clos le 30 juin</i>	
	<i>2002</i>	<i>2001</i>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :		
Variation des actifs nets	\$ —	\$ —
(Diminution)/Augmentation des acomptes versés par les parties à des procédures d'arbitrage	(199.747)	680.219
Augmentation/(Diminution) des dépenses non réglées relatives aux procédures d'arbitrage	602.607	(23.568)
Augmentation des revenus des placements à verser aux parties à des procédures d'arbitrage	56.172	144.598
Rentrées nettes liées à l'exploitation	<u>459.032</u>	<u>801.249</u>
Solde en début d'exercice	<u>2.662.334</u>	<u>1.861.085</u>
Solde en fin d'exercice	<u>\$3.121.366</u>	<u>\$2.662.334</u>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Annexe 3 (suite)**Notes relatives aux états financiers**

30 juin 2002 et 30 juin 2001

Note 1 - Organisation

Le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (le Centre) a été institué le 14 octobre 1966 afin d'offrir des moyens de conciliation et d'arbitrage pour régler les différends relatifs aux investissements opposant des Etats à des ressortissants d'autres Etats. Le 13 février 1967, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque) et le Centre ont signé des arrangements administratifs qui sont entrés en vigueur à la date d'institution du Centre. Le Mémorandum établissant ces arrangements administratifs (le Mémorandum) dispose que la Banque fournira au Centre les services, les locaux et matériels décrits dans les Notes 2 et 3, à moins que le Centre ne se fasse rembourser par les parties aux procédures les honoraires et les frais réglés aux membres des commissions de conciliation, des tribunaux arbitraux et des comités *ad hoc*.

Note 2 – Résumé des grands principes comptables

Méthode comptable et présentation des états financiers : Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis aux Etats-Unis d'Amérique et aux normes comptables internationales. Ils sont présentés conformément à la norme comptable SFAS 117 émanant du Financial Accounting Standards Board (FASB) intitulée « Financial Statements of Not-For-Profit-Organizations ». Cette norme exige que les actifs nets soient classés conformément aux restrictions imposées par les bailleurs de fonds ; aucun actif net n'est cependant indiqué au 30 juin 2002 et au 30 juin 2001.

Recours à des estimations : La préparation d'états financiers conformément à des principes comptables généralement acceptés aux Etats-Unis d'Amérique exige de la direction qu'elle fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et du passif et la divulgation des actifs et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés au titre des recettes et des dépenses pour la période concernée. Les résultats effectifs peuvent différer de ces estimations.

Liquidités : Le Centre considère tous les placements de titres de créance ayant une échéance initiale de trois mois maximum comme des liquidités.

Valeur des services fournis par la Banque et des contributions en nature : Conformément à la norme comptable 116 du FASB intitulée « Accounting for Contributions Received and Contributions Made », la valeur des services fournis par la Banque est calculée à partir de la juste valeur

Annexe 3 (suite)

estimative de ces services et elle est enregistrée au poste « Contributions en nature » et portée aux dépenses du Centre.

La Banque fournit au Centre les services, locaux et matériels suivants :

- 1) les services de membres du personnel et de consultants ; et
- 2) d'autres services administratifs et logistiques (déplacements, communications, bureaux, mobilier, équipement, fournitures et impression).

Constatation des produits liés aux procédures d'arbitrage : Le Centre ne dispose pas de ressources propres. Les dépenses qu'il encourt du fait des procédures d'arbitrage sont imputées aux parties, conformément à son Règlement administratif et financier (le Règlement). Aux termes de ce Règlement, le Secrétaire général demande régulièrement aux parties de verser des acomptes au Centre pour couvrir les dépenses prévues. Le Centre comptabilise les produits tirés de ces transactions durant l'exercice à concurrence des dépenses encourues au titre des procédures d'arbitrage. Si, à l'issue d'une procédure d'arbitrage, il apparaît qu'il y a des fonds excédentaires, cet excédent est remboursé aux parties proportionnellement aux montants que chacune a avancé au Centre.

Note 3 - Valeur des services fournis par la Banque et contributions en nature :

La valeur inscrite des services fournis par la Banque, diminuée de la vente de publications et des droits d'enregistrement du Centre, se présente comme suit :

	<i>Pour l'exercice clos le 30 juin</i>	
	2002	2001
Services du personnel (prestations comprises)	\$1.431.119	\$ 1.125.096
Services administratifs et logistiques :		
Déplacements	102.746	58.152
Services contractuels	65.385	132.858
Aménagements de bureau	155.212	123.988
Autres	241.429	236.118
Valeur totale inscrite des services fournis par la Banque	1.995.891	1.676.212
Moins : vente de publications, droits d'enregistrement et frais administratifs	148.873	149.673
Total des contributions en nature	<u>\$1.847.018</u>	<u>\$1.526.539</u>

Annexe 3 (suite)

Les recettes tirées par le Centre de la vente de publications et des droits d'enregistrement sont remises à la Banque à titre de remboursement partiel des services qu'elle fournit au Centre. Durant l'exercice clos le 30 juin 2001, le Centre a commencé à facturer des frais administratifs équivalant à 8 % du total des montants décaissés lorsque les parties à un différend ne relevant pas du champ d'application de la Convention du CIRDI lui demandent d'être responsable des arrangements de la procédure. Durant l'exercice clos le 30 juin 2002, le Centre a commencé à facturer un frais administratif de 2.000 dollars pour chaque affaire enregistrée après le 1^{er} janvier 2001. Ces montants sont déduits des contributions en nature indiquées dans l'état des recettes et des dépenses ci-joint.

Annexe 4**Publications du CIRDI**

(Publications pouvant être obtenues gratuitement auprès du Centre, sauf indication contraire)

Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats et Rapport des Administrateurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Doc. CIRDI/2 (anglais, espagnol et français).

Liste des Etats contractants et autres signataires de la Convention, Doc. CIRDI/3 (mises à jour périodiques) (anglais, espagnol et français).

CIRDI, Règlements, Doc. CIRDI/4/Rév.1 (mai 1975) (contient les textes des Règlements du Centre entrés en vigueur du 1^{er} janvier 1968 au 26 septembre 1984) (anglais, espagnol et français).

Clauses modèles du CIRDI, Doc. CIRDI/5/Rév.1 (1^{er} février 1993) (anglais, espagnol et français).

Members of the Panels of Conciliators and of Arbitrators, Doc. ICSID/10 (mises à jour périodiques) (anglais).

Mécanisme supplémentaire pour l'administration de procédures de conciliation, d'arbitrage et de constatation des faits, Doc. CIRDI/11 (juin 1979) (anglais, espagnol et français).

ICSID Bibliography, Doc. ICSID/13/Rev.4 (15 avril 1997) (anglais).

CIRDI — Documents de base, Doc. CIRDI/15 (janvier 1985) (contient les textes des Règlements en vigueur depuis le 26 septembre 1984 et le texte de la Convention du CIRDI) (anglais, espagnol et français).

Bilateral Investment Treaties 1959-1996: Chronological Country Data and Bibliography, Doc. ICSID/17 (30 mai 1997) (anglais).

Rapport annuel du CIRDI (1967 -) (anglais, espagnol et français).

News from ICSID (semestriel) (anglais).

Documents concernant l'origine et la formulation de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats (1967) (anglais, espagnol, français) (en vente au Centre au prix de 250 dollars américains).

Investment Laws of the World (dix volumes à feuillets mobiles) et *Investment Treaties* (sept volumes à feuillets mobiles) (disponibles auprès de Oceana Publications, Inc., 75 Main Street, Dobbs Ferry, NY 10522, Etats-Unis, au prix de 1.500 dollars américains pour les deux séries de volumes, de 950 dollars américains pour les dix volumes de *Investment Laws of the World* uniquement ou de 550 dollars américains pour les sept volumes de *Investment Treaties* uniquement).

ICSID Review — Foreign Investment Law Journal (publication semestrielle) (disponible par abonnement, au prix annuel de 70 dollars américains pour les demandeurs domiciliés dans les pays de l'OCDE et de 35 dollars pour les autres, plus frais d'envoi, auprès de Journals Publishing Division, The Johns Hopkins University Press, 2715 North Charles Street, Baltimore, Maryland 21218-4363, Etats-Unis).

Bilateral Investment Treaties, par Rudolf Dolzer et Margrete Stevens (Martinus Nijhoff Publishers, 1995) (124 dollars américains).

The ICSID Convention : A Commentary, par Christoph H. Schreuer (Cambridge University Press, 2001) (225 dollars américains).

Site Internet du CIRDI : www.worldbank.org/icsid

La plupart des publications figurant dans la liste ci-dessus sont à présent disponibles sur ce site Internet.
